LE 5 DÉCEMBRE JE FAIS GRÈVE ET JE MANIFESTE !

la cgt
COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENALE 38
Services publics

Depuis maintenant trop longtemps, la fonction publique territoriale, notre statut, les missions de services publics sont mis à mal par les gouvernements successifs.

Les collectivités, et surtout les agent.es, sont aujourd'hui montré·es du doigt et accusé·es d'être les fossoyeurs·ses de l'économie.
Si l'économie va mal, c'est en raison des choix faits par les gouvernements en faveur des privatisations, d'un transfert des richesses en direction unique des capitalistes.

Alors que les rémunérations des agent.es de la fonction publique territoriale ont très largement décroché en raison de l'inflation et du gel du point d'indice, qui va être reconduit en 2025, le ministre Kasbarian entend « responsabiliser » les agent·es en passant de 1 à 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie, avec un traitement équivalent à 90 % du salaire sur la suite de celui-ci. Une injustice de plus qui aura des conséquences dramatiques sur le le pouvoir de vivre de chaque agent·e (voir ci-contre).

Voilà, les conséquences réelles que subira chaque agent.e en cas d'arrêt maladie, une double peine avec la détérioration de son état de santé et d'importantes pertes financières auxquelles viendront s'ajouter les pertes éventuelles liées à l'IFSE.

Et maintenant, ils nous parlent de nous voler un jour férié supplémentaire ! NON, nous ne nous laisserons pas faire ! Les économies faites sur le dos de la fonction publique territoriale et des agent.es n'ont que trop duré !

Exemple 1
Je suis adjoint administratif, technique, d'animation... catégorie C1, échelon 6, indice majoré 371
- 3 jours de carence : - 182,60 €
- 7 jours d'arrêt : - 206,95 €
- 1 mois d'arrêt : - 346,94 €

Exemple 2
Je suis rédacteur, animateur, technicien... catégorie B, échelon 6, indice majoré 386
- 3 jours de carence : - 190,00 €
- 7 jours d'arrêt : - 215,33 €
- 1 mois d'arrêt : - 361,00 €

Exemple 3
Je suis ingénieur territorial, attaché... catégorie A, échelon 6, indice majoré 545
- 3 jours de carence : - 268,30 €
- 7 jours d'arrêt : - 304,07 €
- 1 mois d'arrêt : - 509,77 €

- **Contre les budgets de Macron-Barnier pour 2025,**
- **Contre tout jour de carence et tout impact sur l'indemnisation en cas d'arrêt maladie,**
- **Pour des moyens en faveur des services publics répondant à l'intérêt général,**
- **Pour un point d'indice à 6 euros et son augmentation immédiate et urgente de 10 %,**

Le 05/12 est la journée d'avertissement, dès la semaine suivante maintenons le rapport de force. Les 10, 11 et 12 décembre sont déjà des jours de mobilisations de différents secteurs professionnels.

LE 5 DÉCEMBRE RASSEMBLEMENT
Départ 10H
Avenue Alsace Lorraine
Arrivée: Place Verdun

Pour + d'infos et syndicalisation

CONTACTS CSD-CGT 38 la cgt
CSD-CGT38
Bourse du Travail
32 av. de l'Europe
38030 GRENOBLE
accueil-csd@csd-cgtisere.org
04 76 22 50 07

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE